

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

REVENUS DU TRAVAIL - (n^o 1096)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 201 à 221

présentés par
M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant :**

Le h du 1^o du I de l'article 31 du code général des impôts est supprimé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer le dispositif de soutien en faveur de l'investissement locatif dit « amortissement Robien ».

Plus qu'un dispositif de soutien à l'investissement locatif pour répondre aux besoins en logement de la population, ce régime d'amortissement est avant tout un produit fiscal et financier qui alimente la crise du logement et la flambée des loyers.

Il est en effet accordé sans contreparties sociales, tant au niveau des ressources des locataires (il n'y a pas ou peu de plafond de ressource) que du montant des loyers (proches du secteur libre). Il permet à des investisseurs de payer moins d'impôt, de loger des ménages aux revenus très confortables, alors que son coût budgétaire est proche de certains prêts attribués aux bailleurs sociaux, ce qui n'est pas acceptable en terme d'efficacité sociale.

Ces amendements identiques ont été déposés par 21 membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n^o de M. Eckert
Adt n^o de M. Vidalies
Adt n^o de M. Cahuzac
Adt n^o de Mme Touraine
Adt n^o de Mme Lemorton
Adt n^o de M. Dussopt
Adt n^o de M. Juanico
Adt n^o de M. Rogemont
Adt n^o de M. Gille
Adt n^o de M. Brottes
Adt n^o de M. Mallot
Adt n^o de Mme Hoffman-Rispal
Adt n^o de M. Dolez
Adt n^o de M. Issindou
Adt n^o de Mme Fioraso
Adt n^o de M. Bapt
Adt n^o de M. Balligand
Adt n^o de Mme Pinville
Adt n^o de Mme Langlade
Adt n^o de M. Liebgott
Adt n^o de Mme Oget